

Fiche d'identité :

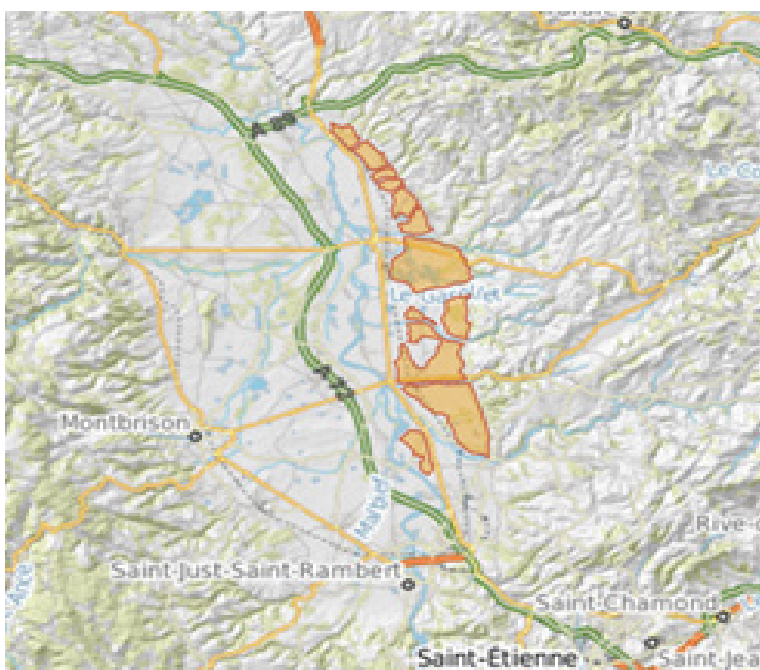
Famille : *Lamiacée*

Espèce : *Salvia officinalis*

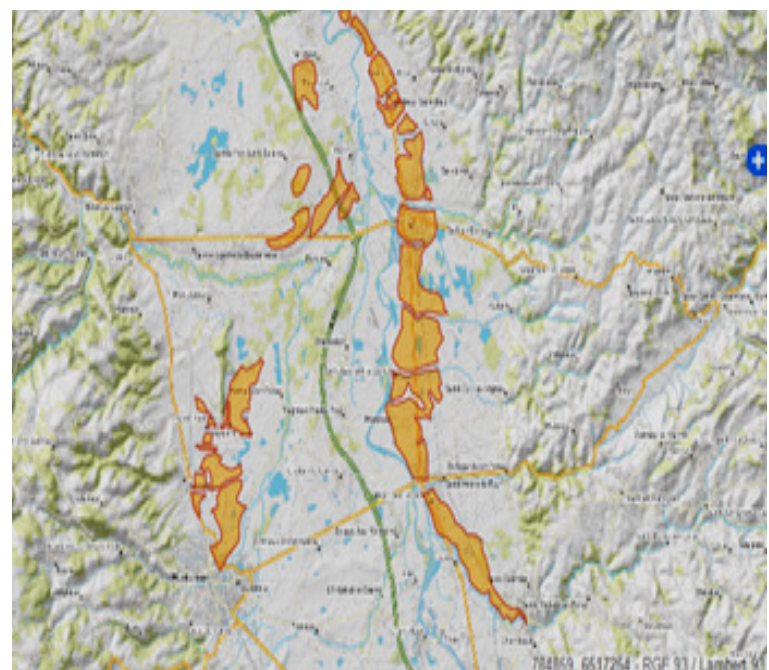
Choix de la parcelle :

La sauge officinale se plaît sur les terres argileuses, caillouteuses et drainantes. Les terres hydromorphes sont elles à éviter. La sauge s'adapte à toutes les altitudes et à toutes les expositions, même si elle préfère les coteaux pierreux bien exposés. Une pente de plus de 20% n'est pas conseillée, ainsi qu'une terre à un pH supérieur à 6,5.

Exemple de sols sur le territoire de la Loire :



Varennes de l'est de la Loire, zones de plaine.



Chambons constituant le lit apparent de la Loire
et de ses affluents

Implantation :

Une inter-culture d'au moins trois ans est conseillée, sans sauge ou autre labiée pérenne, avec une rotation qui peut par exemple être constituée de deux ans de légumineuses suivis d'un an de céréales. Planter sur une défriche n'est pas conseillé, du fait des risques de transmission de maladies.

Les plants en racines nues seront plantés entre novembre et mars, et jusqu'en avril dans les zones tardives. Pour les plants en mini-mottes, la période de plantation se situera plutôt entre avril et mai, le but étant d'éviter les périodes de gel, et une plantation en septembre sera possible pour les zones de plaine.

Les rangs simples sont à privilégier pour cette culture, surtout dans le cadre d'une culture biologique (afin de faciliter le désherbage mécanique). Une densité de 12 000 plants par hectare, soit des plants espacés d'environ 1,60 mètre, paraît favorable, avec un écartement entre les plants de 40 à 50 cm.

La plantation peut se faire à la planteuse à pincés ou polyvalente, avec un rappuyage de la plantation impératif.



Fertilisation :

Avant l'implantation, un apport de 10 à 15 tonnes de compost est utile.

L'année de la plantation, aucune fertilisation n'est nécessaire. En terme de fertilisation organique, on pourra apporter 50 unités par hectare d'azote, phosphore et potassium.

Une fois la culture installée, on peut faire un apport de 5 tonnes par hectare de compost, mais ceci nécessite du matériel adapté (Chambre d'Agriculture de Rhône-alpes, 2015).



Il est important de ne pas faire d'apports de matières organiques trop proches de la récolte, car alors il y aurait un risque microbiologique pour les produits récoltés.



Désherbage :

Il pourra être réalisé à la herse étrille et à la bineuse guidée. Réaliser des faux semis auparavant doit permettre de diminuer le nombre d'adventices présents.

Irrigation :

L'irrigation n'est pas impérative, mis à part sur des sols sableux. On pourra néanmoins irriguer à l'implantation ou dans les semaines qui suivent.

Si l'on choisit d'irriguer, plusieurs coupes par an pourront être réalisées, mais la durée de vie de la culture sera diminuée (elle passera de 12 à 6 ans).

Récolte :

La première récolte sera réalisée à partir de 12 mois.

Pour un débouché en huile essentielle, la récolte se réalise entre fin août et début septembre. Pour l'herboristerie, elle se fera avant la floraison, soit pendant l'été.

La récolte peut être réalisée grâce à une faucheuse auto-chargeuse, ce qui permet de récolter un grand volume de plantes. Elle peut aussi se faire grâce à une coupeuse à lavande.



Séchage :

Il est important que l'acheminement jusqu'au séchoir se fasse maximum dans les deux heures après la coupe.

Bibliographie :

Chambre d'Agriculture de Rhône-Alpes, 2015. La sauge officinale en agriculture biologique.

RIQUET Jacky, 2012. La sauge officinale, huile essentielle pour la production en agriculture biologique, éléments techniques et économiques pour les zones sèches du Languedoc-Roussillon, avril 2012. Chambre d'Agriculture de Languedoc-Roussillon.



Loire
LE DÉPARTEMENT

Chambre d'Agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond - BP 40050 - 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX

Fax : 04 77 92 12 78 - Email : cda42@loire.chambagri.fr

Site Web : www.loire.chambre-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté
Égalité
Fraternité

Contact : Marie-Françoise FABRE

Avril 2022